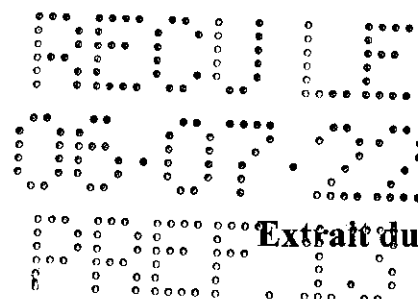


Conseil d'Administration



N° 22.047

Extrait du Registre des délibérations

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE VENDREDI PREMIER JUILLET
Sous la Présidence de Madame Audrey GARINO, Vice-Présidente
Le Conseil d'Administration du CCAS
Dûment convoqué, s'est réuni, en présentiel et en visioconférence.

Présents : Mesdames BRAMBILLA, MAKHLOUFI, PASQUINI,
SUFFREN
Messieurs AINIE, MAGNAN,

Nombre de membres

En exercice : 19

(cf. délibération CM 20/0224/EFAG
du 27/07/2020)

Présents : 7

Votants : 12

Excusés : Madame CARREGA
Madame RASTOIN
Madame TOMASI
Monsieur HEDDADI
Monsieur ROSSI

Procurations : Madame LELOUIS (pouvoir donné à Mme SUFFREN)
Madame RICETTO (pouvoir donné à M. MAGNAN)
Madame SERRA (pouvoir donné à Mme GARINO)
Monsieur COCHET (pouvoir donné à M. AINIE)
Monsieur ESCANES (pouvoir donné à Mme GARINO)

En cours de remplacement : Monsieur GRAF

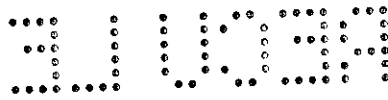
Date de la Convocation : 20 juin 2022

OBJET : Création de 8 emplois permanents à temps complet d'Assistants Socio-Educatifs Territoriaux- Dispositif Convention d'Appui à la lutte contre la Pauvreté et d'Accès à l'Emploi -CALPAE- (sans ajustement du tableau des effectifs)

MADAME LA VICE-PRESIDENTE EXPOSE QUE :

Conformément à l'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Au vu du besoin de Référents sociaux dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif Convention d'Appui à la lutte contre la Pauvreté et d'Accès à l'Emploi (CALPAE), il est envisagé le recrutement de 8 Assistants Socio-Educatifs à temps complet pour occuper les postes décrits en annexe de :



- 2 Référents Sociaux CALPAE – Grand Isolement et Précarité des personnes âgées (ESA), afin de réduire le phénomène de non recours au droit et mieux répondre aux besoins fondamentaux des personnes âgées isolées et en grande précarité.
- 5 Référents Sociaux CALPAE – Interventions sociales (ISO) – Domiciliation, afin de mettre en œuvre un accompagnement social individuel pour des personnes en situation d'élection de domicile.
- 1 Référent Social CALPAE – Interventions sociales (ISO) – Samu Social – Maraudes, afin de mettre en œuvre un accompagnement social renforcé pour des personnes vivant dans la rue, dans le but de favoriser d'une part l'accès au droit et d'autre part envisager un hébergement durable.

Ces emplois pourront être pourvus par des fonctionnaires de catégorie A de la filière médico-sociale au sein des cadres d'emplois des Assistants Socio-Educatif Territoriaux.

La rémunération et le déroulement de carrière correspondront au grade concerné du cadre d'emplois des Assistants socio-éducatifs.

Conformément aux dispositions de l'article L. 313-4 du Code Général de la Fonction Publique, le CCAS procédera auprès du Centre Départemental de Gestion à la déclaration de vacance de postes avec offres correspondantes.

En cas de recherche infructueuse de candidatures statutaires, il serait alors indispensable, eu égard aux besoins des services, de procéder au recrutement de personnel contractuel sur la base de l'article L. 332-14 ou le cas échéant des articles L. 332-8 et suivants du Code Général de la Fonction Publique.

Il est donc proposé au Conseil d'Administration de créer huit emplois d'Assistants Socio-Educatifs à temps complet, pour exercer les fonctions de Référents Sociaux CALPAE (ESA – ISO Domiciliation – ISO Samu Social- Maraudes), conformément au tableau des effectifs.

Il est précisé que le tableau des effectifs du CCAS de Marseille est déjà conforme aux effectifs cibles visés pour le cadre des assistants territoriaux socio-éducatifs et qu'aucune augmentation des effectifs budgétaires de ce cadre d'emplois n'est à prévoir.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION OÙ L'EXPOSE QUI PRECEDE :

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L. 123-4 et suivants,
Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L. 313-1, L. 313-4, L. 332-8 et suivants, ainsi que son article L. 332-14,
Vu le décret n° 2013-489 du 10 juin 2013 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs,
Vu le décret n° 2013-492 du 10 juin 2013 portant échelonnement indiciaire applicable aux assistants territoriaux socio-éducatifs,
Vu la délibération n° 21.075 du 9 décembre 2021 relative à la mise à jour du tableau des effectifs et au réajustement des effectifs au sein des différentes filières représentées parmi les personnels du CCAS de Marseille,
Vu la délibération n° 22.004 du 11 février 2022 relative à la mise à jour du tableau des effectifs et au réajustement des effectifs au sein de la filière médico-sociale représentée parmi les personnels du CCAS de Marseille,

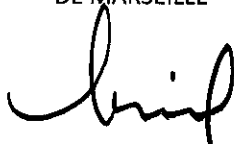
REUNION
COMMUNALE
DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : Est autorisé le recrutement de huit Assistants Socio-Educatifs Territoriaux à temps complet, dans les conditions prévues à la présente délibération.

ARTICLE 2 : Les dépenses correspondantes sont imputées sur les crédits du chapitre 012 charges de personnel.

Après en avoir délibéré à l'unanimité.

LA VICE-PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE MARSEILLE



Audrey GARINO

Adjointe au Maire de Marseille
en charge des affaires sociales,
de la solidarité, de la lutte contre la pauvreté et de l'égalité des droits

31039
2000
2000

ANNEXE : Descriptif Référent Social CALPAE - ISO - Domiciliation

Affectation : Délégation Accueil et Cohésion Sociale

Diplôme / Expérience :

Diplôme d'Etat – Assistant de Service Social, Educateur spécialisé ou Conseiller en économie sociale et familiale

Profil :

- Qualification en travail social (conduite d'entretien, approche éducative, ...)
- Connaissance générale du cadre réglementaire et des différents dispositifs d'aide
- Aptitude à l'écoute, à la relation d'aide, à l'animation et à l'accueil
- Sens des relations partenariales
- Maîtrise de l'outil informatique
- Disponibilité, capacité d'adaptation, esprit d'ouverture et d'équipe
- Rigueur
- Capacité à travailler en équipe et capacité d'investissement et d'initiative
- Qualités rédactionnelles
- Capacité d'adaptation (polyvalence)

Missions :

- Aider et accompagner dans une démarche éducative et sociale
- Accueillir les publics en grande précarité avec des difficultés sociales, économiques, de logement, de santé ou d'insertion et réaliser les diagnostics sociaux pour orientation
- Elaborer et mettre en place les plans d'action d'accompagnement en collaboration avec les partenaires
- Coordonner les actions proposées aux publics avec les acteurs compétents
- Assurer l'instruction administrative des dossiers adaptés aux besoins des personnes accueillies
- Apporter un appui social au guichet des AASS sur la mission de domiciliation
- Intervenir sur le pôle hygiène et santé municipal, accompagnement des publics en fonction des besoins et afin d'assurer une continuité de service
- Réaliser toutes prestations sociales sur le territoire marseillais en lien avec le fonctionnement de l'institution et en fonction des priorités ou urgences définies par la Vice-Présidente

Spécificités :

- Interventions auprès de tous types de publics
- Interventions douches municipales ou pôle hygiène et santé municipal
- Interventions auprès de tout service municipal en fonction des besoins (Samu Social, maraudes...)
- Déplacements et visites à domicile

ANNEXE : Descriptif Référent Social CALPAE – ISO : Samu Social - Maraudes

Affectation : Délégation Accueil et Cohésion Sociale

Diplôme / Expérience :

Diplôme d'Etat – Assistant Service Social, Educateur spécialisé

Profil :

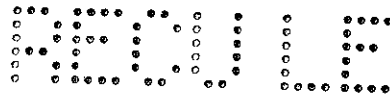
- Qualification en travail social (conduite d'entretien, approche éducative, ...)
- Connaissance générale du cadre réglementaire et des différents dispositifs d'aide
- Aptitude à l'écoute, à la relation d'aide, à l'animation et à l'accueil
- Sens des relations partenariales
- Maîtrise de l'outil informatique
- Disponibilité, capacité d'adaptation, esprit d'ouverture et d'équipe
- Rigueur
- Capacité à travailler en équipe et capacité d'investissement et d'initiative
- Qualités rédactionnelles
- Capacité d'adaptation (polyvalence)

Missions :

- Aider et accompagner dans une démarche éducative et sociale
- Accueillir les publics en grande précarité avec des difficultés sociales, économiques, de logement, de santé ou d'insertion et réaliser les diagnostics sociaux pour orientation
- Elaborer et mettre en place les plans d'action d'accompagnement en collaboration avec les partenaires
- Coordonner les actions proposées aux publics avec les acteurs compétents
- Assurer l'instruction administrative des dossiers adaptés aux besoins des personnes accueillies
- Intervenir sur le pôle hygiène et santé municipal, accompagnement des publics
- Intervenir lors des maraudes du SSLE
- Toutes prestations sociales à réaliser sur le territoire marseillais en lien avec le fonctionnement de l'institution et en fonction des priorités ou urgences définies par la Vice-Présidente

Spécificités :

- Interventions auprès de tous types de publics
 - Interventions douches municipales ou pôle hygiène et santé municipal
 - Interventions auprès de tout service municipal en fonction des besoins
- Déplacements et visites à domicile.



ANNEXE : Descriptif Référent Social CALPAE - ESA - Grand Isolement et Précarité

Affectation : Délégation Accueil et Conjonction Sociale

Diplôme / Expérience :

Diplôme d'Etat – Assistant Service Social, ou Conseiller en Economie Sociale et Familiale ou Educateur spécialisé.

Profil :

Qualifications en travail social :

- Techniques d'évaluation sociale prenant en compte l'approche globale de la situation, par rapport aux problématiques de vie sociale, de santé, de logement et d'insertion socio-professionnelle
- Techniques d'entretien social individualisé
- Mise en place du plan d'aide dans le cadre de l'accompagnement social
- Connaissance des dispositifs gérontologiques
- Sens de la relation partenariale
- Maîtrise de l'outil informatique (Word, Excel)
- Disponibilité, adaptabilité, rigueur, ouverture d'esprit
- Capacité à travailler en équipe et capacité d'investissement

Missions :

Accompagnement social des personnes âgées très isolées et en grande précarité en facilitant l'accès aux droits

Les missions s'exercent dans l'intérêt du public âgé :

- Réceptions et entretiens personnalisés
- Établissement d'un diagnostic
- Visites à domicile fréquentes au domicile des publics âgés
- Mise en œuvre d'un plan d'action
- Apport de compétence et de technicité dans l'accès aux droits
- Participation à l'évaluation globale des besoins
- Travail en équipe

Spécificités :

- Interventions auprès d'un public âgé isolé et en grande précarité
- Déplacements et visites à domicile
- Interventions auprès de tout service municipal en fonction des besoins.

3103A
07000
0173A